

# Règlement de course

## LA SARABANDE DE BEAUGENCY – Edition 1 – 14/06/2025

### **Article 1 : Préambule**

Chaque compétiteur, par son inscription et sa participation à la course, accepte et s'engage à respecter le présent règlement.

### **Article 2 : Présentation**

La 1<sup>ère</sup> édition de LA SARABANDE de Beaugency est une course urbaine organisée par l'Ensemble Scolaire Charles de Foucauld et la mairie de Beaugency. Elle se tiendra le samedi 14 juin 2025 à 19h00

Vous pouvez contacter l'organisateur par mail : [sebastien.martin@cdf45.fr](mailto:sebastien.martin@cdf45.fr) ou par téléphone au [06.80.98.50.19](tel:06.80.98.50.19)

### **Article 3 : Parcours, horaires et circuits**

#### **3.1 : Courses et horaires**

Le départ et l'arrivée de LA SARABANDE se feront sur la place Saint Firmin à Beaugency

Au programme :

- **La DIABLESSE - Course de 6km**

Le départ sera donné à 19h00. Le parcours de 2km est exclusivement urbain et emprunte les rues du centre ville de Beaugency. Trois boucles de 2km seront à réaliser pour un total de 6km.

Le port du dossard est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Il doit être visible et positionné sur l'avant du buste.

Il y aura un chronométrage assuré par PRO TIMING. Le dossard sera à rendre à l'issue de la course.

- **La COURSE des CHATONS – Course de 1.5km**

*Destinée aux enfants uniquement*

Le départ sera donné à 18h15. Le parcours de 1.5km est exclusivement urbain et emprunte les rues du centre ville de Beaugency.

Le port du dossard est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Il doit être visible et positionné sur l'avant du buste.

Il n'y a pas de chronométrage pour cette course enfant.

#### **3.2 : Circuits**

Des signaleurs assurant la sécurité seront positionnés aux intersections et à des points clés des parcours. Les distances ne seront pas indiquées pour chaque kilomètre.

Un marquage au sol sera réalisé pour vous indiquer la direction à prendre.

## **Article 4 : conditions d'inscription**

### **4.1 : Catégories d'âge**

- **La course des Chatons**, course enfant est ouverte aux enfants âgés de 10 à 14 ans, le jour de la course.
- **La Diabliesse** est ouverte à toutes les personnes âgées de plus de 15 ans le jour de la course.

### **4.2 : Certificat médical et licences sportives**

L'inscription à l'une des courses de LA SARABANDE de BEAUGENCY est conditionnée à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFA**, ou une fédération tel que défini dans la réglementation des manifestations running 2025 d'une licence délivrée par la FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé Running » ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validation à la date de la manifestation.
- Soit du « **Parcours Prévention de Santé (PPS)** » (datant de moins de 3 mois le jour de la compétition), qui remplace l'exigence de fourniture d'un certificat médical pour les coureurs majeurs non licenciés via le lien : <https://pps.athle.fr/>
- **Les coureurs de moins de 18 ans et de plus de 16 ans** peuvent uniquement participer à la course en remettant une autorisation parentale en plus de leur licence, d'une attestation de renseignement d'un questionnaire de santé du sportif mineur (conforme à l'annexe II-23, art.A.231-3 code du sport), réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale, par laquelle chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative ou à défaut, d'un certificat médical datant de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

## **Article 5 : Inscription, Retrait des dossards**

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme d'inscription PROTILING ou par courrier Elles peuvent également se faire sur place dans la limite du nombre de dossards mis à dispositions moyennant une majoration du tarif initial de 2.00 €.

Le nombre de dossards maximum mis à disposition est de 300 (hors course enfant).

### **5.1 : Tarifs de courses**

- **La Diabliesse - 6km** : 8 € pour les inscriptions en ligne, 10.00 € pour les inscriptions sur place.

Seuls les dossiers complets (licence, attestation Parcours Prévention Santé ou certificat médical conforme + paiement) seront validés. Les autres seront placés sur liste d'attente.

- L'inscription à **La Course des Chatons** de 1,5 km est gratuite et se fera sur place jusqu'à 17h45 maximum

## 5.2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 5.3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, adresse mail et fournir licence ou certificat médical du remplaçant.

## 5.4 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se feront jusqu'à **30 minutes** avant chaque course à proximité du site de départ.

Le retrait des dossards se fera au Lycée Charles de Foucauld, situé au 2 rue de l'Abbaye – 45190 BEAUGENCY le jour de la course.

Un retrait sera organisé sur la semaine qui précède. Suivre l'actualité de LA SARABANDE sur les réseaux pour plus d'informations.

Tout dossard non-retiré dans la demi-heure précédant la course, pourra être réattribué à un autre coureur sans que cela puisse être reproché aux organisateurs.

Ce retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité ou de votre licence.

Attention, en cas de dossier d'inscription en ligne identifié comme « incomplet », la remise du dossard ne s'effectuera qu'après présentation de votre certificat obligatoire (**cf. article 04**) : le dossard ne sera pas remis sans ce certificat obligatoire et aucune décharge ne sera acceptée par l'organisation.

## Article 6 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## Article 7 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) constitué par un organisme de

secours agréé avec les moyens logistiques nécessaires : **La Croix Blanche (45)**. La sécurité sur le parcours sera assurée par un réseau de commissaires signaleurs en liaison avec le PC course.

### **Article 8 : Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par l'organisateur via une puce fixée au niveau de chaque dossard, qui sera obligatoirement restitué juste après le passage de la ligne d'arrivée.

Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

### **Article 9 : Classement et récompenses**

**Sur la Diabliesse** : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes.

Le premier balgentien, la première balgentienne, et la dernière personne sur la course seront également récompensés (à condition qu'ils ne figurent pas dans les lauréats précédemment cités).

Les classements seront diffusés le soir sur le site du prestataire de chronométrage.

**Sur la course des Chatons** : les 3 premiers garçons et les 3 premières filles.

### **Article 9 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des commissaires de course et signaleurs, ainsi que du code de la route.

Les concurrents s'engagent à respecter une charte environnementale Natura 2000 définie par l'organisateur. Elle est approuvée par chaque concurrent lors de l'inscription.

### **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Ces images et ces contenus vidéos pourront être utilisés pour faire la promotion de la course sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook,....)

### **Article 11 : Annulation, intempéries/forces majeures**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront pas remboursés de leur frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation les frais seront alors consignés dans l'attente d'une nouvelle course organisée par l'association.